

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du vendredi 20 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°4 :

Election des adjoints au maire

Dorénavant, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Compte tenu que le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de ...**5**...minute(s) pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner.

Considérant qu'à l'issue de ce délai, il a été constaté que ...**2**.. liste(s) de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a (ont) été déposée(s).

Nous pouvons procéder à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

Résultats définitifs :

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	19
e. Majorité absolue	10

Proclamation de l'élection des Adjoints

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. **DAUBRAY**.....(**17 VOIX**). **contre 2 voix pour liste M. MAGUET.**



Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe :



M.me...LETELLIER.....

M.~~me~~...BAUER.....

M.me...PRIEUR.....

M.~~me~~...HOCH.....

M.me...DEBREPONT.....

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		23/03/2026

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du vendredi 20 mars 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	19
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire sortant.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey
PITTE, Patricia PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,
Messieurs Victor BALIER, François DAUDRUY, Antoine DUMARQUEZ,
Sébastien DUPREY, Aloïse HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic
MAILLARD, Louis VASSEUR, Ludovic VERDIERE *Conseillers municipaux*

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Bernadette MALANDAIN* a été désignée pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le



ID : 076-217606003-20260320-20260204-DE